



Prise en charge de parents âgés

Par **eivlys_old**, le **01/07/2007 à 13:34**

Bonjour

Mes parents âgés ont du mal à s'occuper seul des papiers. Nous sommes 4 enfants et je suis la seule fille, habitant à 15 kms, de plus disponible actuellement car au chômage.

J'ai procuration sur leur compte que je n'utilise qu'en cas d'hospitalisation de l'un ou l'autre.

Récemment lors d'un séjour de 5 semaines, je me suis occupée de "tout" ; visites de l'un, de l'autre, gestion de leur compte, retrait d'espèces, courses, papiers en retard, emprunt de leur voiture car la mienne était en panne....

Comment puis je me protéger au cas où l'un de mes frères m'accuse (à leur décès) d'abus de faiblesse et demande des comptes. (et j'ai de bonnes raisons de penser qu'il le fera).

Merci pour vos suggestions.

Par **Jurigaby**, le **01/07/2007 à 16:45**

Bonjour.

Personnellement, si j'étais à votre place, je m'arrangerai pour officialiser les choses en demandant au juge des tutelles de mettre en place un régime de curatelle ou autre.

Je crois que c'est le mieux à faire. Maintenant, au vu de ce que vous me racontez, il n'y a aucun risque d'abus de faiblesse dans la mesure où vous ne vous payez en aucune manière.